

Comment la MSA peut m'accompagner ?

La MSA peut m'accompagner pour :

- M'AIDER à identifier des pistes d'amélioration,
- M'ORIENTER vers les formations adaptées à mes besoins, elle peut elle-même en dispenser,
- ME CONSEILLER : le service Santé Sécurité au Travail peut venir en appui de mon référent sécurité sur des problématiques spécifiques (TMS, RPS, risque chimique...).

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Un référent sécurité : pour quoi faire ?

- Document d'accompagnement des chefs d'entreprise. Ce document donnera aux référents sécurité pressentis des informations pour mieux appréhender leurs futures missions.



Vous êtes chef d'entreprise, employeur de main-d'œuvre ? Avez-vous imaginé ce que peut apporter le référent sécurité dans votre entreprise ?

« Le référent sécurité entretient la dynamique santé-sécurité dans mon entreprise »



RAPPEL RÉGLEMENTATION

Le référent sécurité ou salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » doit être désigné par tout chef d'entreprise depuis le 1^{er} juillet 2012.

Ce document a pour objectif de vous aider à désigner un salarié et à identifier ses missions de façon à ce qu'il soit un soutien efficace dans votre obligation d'assurer la santé et sécurité de vos salariés.

Quelles missions puis-je lui confier ?

Le référent sécurité peut m'assister dans mes obligations en matière de Santé Sécurité au Travail telles que :

- Suivre et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels :
 - évaluation des risques professionnels,
 - organisation, planification et suivi des actions de prévention,
 - valoriser la Santé Sécurité au Travail : communiquer sur les différents risques dans l'entreprise et les moyens de prévention existants,
- Organiser la formation des nouveaux salariés,
- Suivre les vérifications périodiques et la conformité des machines,
- Contribuer à l'analyse des accidents du travail et maladies professionnelles,
- Faire remonter les idées des salariés concernant la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail,
- Participer aux choix de nouveaux matériels...

L'employeur reste responsable de la santé-sécurité de ses salariés.

Qui sera mon référent sécurité ?

Je me pose les bonnes questions :

- Quelles sont les connaissances (formations en lien avec la santé-sécurité au travail (secouriste du travail, autres...) et les compétences requises ?
- Qui a le profil le plus adapté ? Quel statut hiérarchique privilégier ? (Encadrant ? Non encadrant ?)
- Qui est intéressé ?

Privilégier un salarié permanent qui connaît bien l'entreprise dans sa globalité :

- ses risques,
- ses points forts, ses points à améliorer,
- ses perspectives,
- son fonctionnement, son organisation.

Comment réussir notre collaboration ?

Je pense à :

- communiquer sur cette nouvelle fonction auprès de l'ensemble du personnel de mon entreprise.
- définir avec lui le temps et les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission : le temps libéré doit être corrélé aux missions définies (exemple accueil des saisonniers : le référent sécurité doit être disponible au début de la saison). Sa mission peut le conduire à se déplacer sur les différents chantiers ou secteurs de l'entreprise.
- organiser sa formation.

La formation « référent sécurité » est mise en place à la demande du salarié ou du chef d'entreprise.

D'autres formations, sur des sujets plus spécifiques de Santé Sécurité au Travail, peuvent être conjointement choisies en fonction des missions du référent sécurité.

